

# Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le 24 mars, le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude HENNO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Date de convocation du conseil municipal: 15/03/2016

PRESENTS : M. Jean-Claude HENNO, M. Jean-Pierre PORTE, Mme Corinne BERNADET, Mme Michèle CHABROULLET, M. Michel FORT, M. Michel BOISRAMIER, M. Gilles GUILLARD, M. Patrick LARDY, M. Patrick LAGORCEIX, M. Christian LEBON.

ABSENT : M. Frédéric SALESSE

POUVOIRS : Mme MEILLAT Josette à M. Patrick LARDY

Mme Angélique VIOLLE à M. Christian LEBON

M. Pierre TANIÈRE à Mme Michèle CHABROULLET

Constatation du Quorum

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BOISRAMIER

Lecture de l'ordre du jour

## **1. PV réunion du 4 mars 2016**

Adopté à l'unanimité

## **2. Vote de taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016. Il propose de ne pas augmenter et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation : 23,08

Taxe foncière (bâti) : 18,38

Taxe foncière (non bâti) : 47,13

CFE : 25,00

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer le montant des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2016 comme énoncé ci-dessus, taux ayant été avalisé par le Receveur municipal.

## **3. Affectation des résultats budget M14**

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

### **Pour mémoire**

Excédent (ou déficit) de fonctionnement antérieur

Reporté (report à nouveau)

0,00 €

Excédent (ou déficit) d'investissement antérieur reporté (1)

- 131 720,12 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015**

Solde d'exécution de l'exercice	(2)	54 113,51 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 budget n+1)		- 77 606,61 €

Restes à réaliser au 31/12/2015

Dépenses	0,00€
Recettes	0,00€

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2015**

(1)+(2)+(3) 77 606,61 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	75 872,56 €
Résultat antérieur	<u>0,00 €</u>
	75 872,56 €

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**DECISION D'AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section D'investissement (crédit au compte 1068 sur BP 2016)	75 872,56 €
2) Affectation complémentaire en « réserves »	0,00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2015 ligne 002 (Report à nouveau créditeur)	0,00 €

**4. Affectation des résultats budget AEP**

Le Conseil Municipal,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent (ou déficit) de fonctionnement antérieur	4220,28€
Reporté (report à nouveau)	
Excédent (ou déficit) d'investissement antérieur reporté (1)	306550,09€

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015

Solde d'exécution de l'exercice	(2)	-1707,53€
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 budget n+1)		304842,56€
Restes à réaliser au 31/12/2015	(3)	0,00€

Dépenses	0,00€
Recettes	0,00€

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2015

(1) +(2) +(3) 0,00€

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	2284,70€
Résultat antérieur	4220,28€ 6504,98€

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**DECISION D'AFFECTION**

1) Couverture du besoin de financement de la section D'investissement (crédit au compte 1068 sur BP 2016)	0,00€
2) Affectation complémentaire en « réserves »	0,00€
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002 (Report à nouveau créateur)	6504,98€

**5 Affectation des résultats budget Assainissement :**

**Pour mémoire**

Excédent (ou déficit) de fonctionnement antérieur	
Reporté (report à nouveau)	- 2 789,50 €
Excédent (ou déficit) d'investissement antérieur reporté (1)	11 129,08 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2015**

Solde d'exécution de l'exercice (2)	8741,06 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 budget n+1)	19 870,14 €
Restes à réaliser au 31/12/2015 (3)	
Dépenses	22 146 €
Recettes	0,00€

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2015**

(1)+(2)+(3) 2 275,86€

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	5 703,77 €
Résultat antérieur	- 2 789,50 €
	<u>2 914,27 €</u>

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**DECISION D'AFFECTION**

1) Couverture du besoin de financement de la section D'investissement (crédit au compte 1068 sur BP 2016)	2 275,86 €
2) Affectation complémentaire en « réserves »	0,00€
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002 (Report à nouveau créateur)	638,41 €

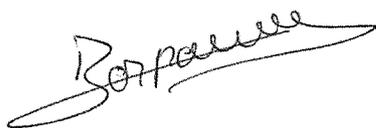
## 6. Avenant convention mise à disposition voirie de moyens pour l'entretien de la voirie communautaire

Monsieur le Maire informe l'assistance de la délibération prise par le conseil communautaire Porte d'Occitanie acceptant la nouvelle réévaluation à 1.04 euros par mètre linéaire transféré à partir du 1janvier 2016. Il demande à l'assemblée l'autorisation de signer l'avenant à la convention de mise à disposition de moyens pour l'entretien de la voirie communautaire établie en date du 22 octobre 2015. Le conseil municipal l'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de moyens pour l'entretien de la voirie communautaire établie en date du 22 octobre 2015.

## 7. Demande de subvention voyage scolaire à Lathus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de la directrice d'école de Bersac portant sur un projet de voyage scolaire à Lathus pour les élèves des classes de CE2 au CM2. Il précise que 11 enfants de la commune sont concernés. Il demande à l'assemblée de donner son avis. Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide d'attribuer une participation à raison de 40 € par enfant domicilié à Laurière.

Secrétaire de séance



Michel BOISRAMIER

Le Maire



Jean-Claude HENNO